

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil Départemental et la ville de Vincennes vont procéder à des délocalisations d'établissements accueillant des enfants et des adolescents suite à la découverte de solvants chlorés dans l'air intérieur des bâtiments concernés.

Le Conseil départemental exerce la responsabilité de la construction et de l'entretien des collèges publics du Val-de-Marne depuis 1986. Dans ce cadre, il a décidé de réhabiliter le collège Saint-Exupéry à Vincennes dont une partie des bâtiments datent de 1885 et pour les plus récents de 1970.

A l'occasion des études préparatoires à ce projet, et selon les dispositions réglementaires en vigueur, des diagnostics techniques ont ainsi été opérés à l'été 2017.

Ces derniers ont révélé la présence de solvants chlorés, le tétrachloroéthylène (PCE) et le trichloroéthylène (TCE), liés à une activité industrielle présente sur le site de 1900 à 1970. Ces solvants chlorés ont été trouvés dans le collège Saint-Exupéry et, dans une moindre mesure, dans le bâtiment accueillant la crèche Liberté, le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) et la restauration scolaire de la maternelle du Nord.

A la demande du Conseil départemental et de la Préfecture du Val-de-Marne, l'Agence Régionale de Santé (ARS), autorité chargée de la Santé publique, a été saisie. Sur la base des résultats obtenus lors de deux cycles d'analyses, respectivement connus le 13 octobre et le 09 novembre 2017, l'ARS estime que la situation ne présente pas d'urgence sanitaire. Elle préconise néanmoins, à titre de précaution, la fermeture des espaces impactés par cette pollution et des mesures de gestion comportant des travaux pour éliminer la source de pollution.

Déménagement du collège Saint-Exupéry

Un tel dispositif n'étant pas matériellement compatible avec la poursuite du fonctionnement du collège, le Conseil départemental, en lien avec la préfecture, les services départementaux de l'Education Nationale, l'ARS et la ville de Vincennes, a décidé de procéder au déménagement du collège Saint-Exupéry et d'engager des travaux de dépollution.

Un seul établissement permet d'accueillir dans les délais les plus brefs les 650 collégiens, l'équipe éducative et le personnel dans des conditions satisfaisantes. Il s'agit de l'ancien collège Gustave Monod, situé à Vitry-sur-Seine et libéré depuis quelques mois. Des cars seront affrétés par le Département pour le transport des collégiens.

L'installation dans ce collège aura lieu dès le lundi 27 novembre 2017. Pour procéder à ce déménagement, le collège Saint-Exupéry sera fermé à compter du mardi 21 novembre après les cours.

Un établissement plus proche de Vincennes, l'ancien collège Camille Pissarro, situé à Saint-Maur-des-Fossés, et accessible directement par le RER A, sera disponible dès le 8 janvier 2018. Ainsi, afin de faciliter le quotidien des collégiens et de l'ensemble de la communauté éducative, le Conseil départemental procédera à un nouveau déménagement du Collège Monod vers le collège Pissarro pendant les congés de fin d'année.

Cette solution, en raison des contraintes qu'elle génère pour les élèves et leur familles, ne sera que temporaire. C'est pourquoi le Conseil départemental, en lien avec la ville de Vincennes et les services départementaux de l'Education Nationale, travaille à la construction d'un collège provisoire à proximité de l'actuel collège. Ce dernier, en accélérant au maximum les procédures, sera mis en service pour la rentrée de septembre 2018.

Déménagement de la crèche Liberté, du Relais d'Assistantes Maternelles et de la restauration scolaire de la maternelle du Nord

La ville de Vincennes procédera au transfert de la crèche, qui accueille 33 enfants, le lundi 20 novembre. Les enfants seront accueillis dans d'autres structures municipales. Cette décision résulte d'un principe de précaution concernant les très jeunes enfants.

Il a également été décidé de transférer le Relais d'Assistantes Maternelles et la restauration scolaire de la maternelle du Nord qui se situent dans les mêmes locaux.

Situation de l'école maternelle Nord

Suite aux premiers résultats connus pour le collège Saint-Exupéry et le bâtiment accueillant la crèche Liberté, le RAM et la restauration scolaire de la maternelle Nord, la ville de Vincennes a immédiatement demandé que des analyses soient réalisées à l'école maternelle Nord. Les résultats, connus le mardi 7 novembre, ne montrent aucun impact sur la qualité de l'air intérieur.

Réunions d'informations pour les parents et les riverains

Cette situation exceptionnelle, les gênes et les interrogations qu'elle engendre pour les élèves, les familles et la communauté éducative, sont parfaitement mesurées par nos services.

Afin de répondre aux questions des familles, des réunions d'information en direction de l'ensemble des familles des différentes structures se tiendront en présence du Conseil départemental, de la ville de Vincennes, de la Préfecture, des services départementaux de l'Education Nationale et de l'Agence Régionale de Santé.

Une réunion d'information sera également organisée à destination des riverains.

